



**CCI FRANCE  
MADAGASCAR**

# L'ÉCO

## de la semaine

---

10 mai - 14 mai 2021

Entreprise – L'État doit 6,9 millions d'euros à Polo Garments .....	3
Carburant – Oman Trading coule des jours heureux .....	3
Réunion du comité de la Cites : Madagascar plaide pour la protection des tortues .....	3
Conjoncture économique : Ralentissement des activités économiques, selon la BFM .....	4
Ambatovy: appui à la filière piscicole à Moramanga .....	4
Tarif Internet : Le rapport de Cable.co.uk contesté par le Groupement des Télécommunications de Madagascar .....	5
Maevatanàna : Le prix de l'or à 160 000 Ar le gramme .....	5
Maintirano: Nera Airports reprend l'aérodrome .....	5
Conjoncture économique: la reprise compromise par la deuxième vague du Covid-19 .....	6
Développement de la filière raphia: mobilisation dans la région Boeny .....	6
Commerce – Optimiser la consommation .....	6
Code maritime – Une refonte jugée salutaire .....	7
Projet de loi – Le Code minier à déterrer .....	8
Projet d'assurance agricole: l'IFC affiche son soutien .....	8
Protection de l'environnement : Energie solaire priorisée sur les sites techniques d'Orange Madagascar.....	9
Douanes : 30 lots de marchandises aux enchères .....	9
Pêche crevettière : Autorisation pour 47 navires de pêche industrielle .....	9
Grandes mines – Un gouffre financier pour Sumitomo Corporation .....	9
Exportation – La vanille tient le coût .....	10
Entrepreneuriat - Les femmes opératrices économiques intègrent la Fédération du COMESA .....	10
Electrification rurale : Plateforme d'échange public-privé .....	11
Bois de rose à Singapour - Madagascar reprend l'affaire en main .....	11
Impôt sur le revenu : une possibilité de paiement en deux tranches .....	11
Agriculture – La filière riz marquée par nombre de changements .....	12
Fièvre de la vallée du Rift .....	13
Pétrole et gaz : Avantages comparatifs en vue, pour attirer les investissements étrangers .....	13
Vol ZS0FD : Le SMMV demande une sanction .....	13

## Entreprise – L'État doit 6,9 millions d'euros à Polo Garments

ERIC RANJALAHY | L'EXPRESS DE MADAGASCAR | 10 MAI 2021

*Un tribunal arbitral international vient d'exiger le paiement par l'État malgache de 6,9 millions d'euros à la société Polo Garments de Mahajanga, PGM, à titre d'indemnisation de sinistres.*

Un véritable coup de massue. Les séquelles de la crise politique de 2009 ressurgissent de nulle part. Telles des mauvaises herbes au milieu d'un beau jardin. Le Tribunal arbitral de la Banque mondiale, vient de condamner l'État malgache à payer 6,9 millions d'euros à Peter et Kristoff Sutter, deux hommes d'affaires belges associés avec des firmes luxembourgeoises, suite à la destruction de leur unité industrielle de textile et habillement, Polo Garments à Mahajanga, PGM en 2009.

Les arbitres ont estimé que l'État malgache n'a pas assez protégé l'investissement des opérateurs belges. Le conflit se situe au niveau des questions et considérations relatives aux assurances. Au début, PGM a signifié que le sinistre qu'elle a subi résulte d'un conflit social et n'a pas de caractère ou de connotation politique. Auquel cas, les dommages devaient être couverts par la police d'assurance. Chemins faisant, PGM a saisi le Tribunal de première instance, TPI, de Mahajanga pour évoquer son cas. Elle a eu gain de cause. La compagnie d'assurance « incriminée », si l'on peut dire, en l'occurrence Ny Havana, a été sommée par le juge de la TPI, qui a validé

les prétentions et argumentations avancées par PGM, à payer 14 337 978 960 ar, soit à 5 855 586,25 euros, à une pièce près. Ce qui équivalait, à l'époque des faits, au double du montant du capital social de Ny Havana, évalué à 7 704 000 000 d'ariary. Se soumettre et s'acquiescer de la décision de la TPI auraient conduit Ny Havana à la faillite financière, au pire, à un dépôt de bilan. Elle a décidé de batailler à l'étage supérieur de la hiérarchie judiciaire. Mais le verdict de la TPI a été cautionné par la Cour de cassation. S'ensuit alors un long feuilleton au prétoire, ici et sur le plan international, pour déboucher à cette décision arbitrale. Peut-être arbitraire.

**Ambivalence.** Mais il existe encore des lignes de démarcation, encore floues, à tracer entre l'État malgache et Ny Havana, dans cet imbroglio difficile à démailler. Ny Havana étant une société d'État, née de la nationalisation massive des entreprises des secteurs stratégiques, à l'orée de la révolution socialiste de 1975. Car, il est ici question de protection d'investissement. Une obligation relevant des attributions régaliennes de l'État. À travers des traités et accords conclus entre lui et



L'amende mettrait Ny Havana en faillite si elle était réglée.

les opérateurs étrangers désireux de s'installer à Madagascar. PGM s'estime avoir été lésée dans ce cas de figure. Par le souci d'attirer des capitaux étrangers, le pays demandeur s'engage à offrir et respecter certaines garanties. Comme le régime fiscal assoupli et incitatif des zones franches. D'où cette ambivalence persistante.

C'est donc le triste épilogue d'une bataille judiciaire de douze ans. Ce qui peut inciter d'autres victimes à réclamer des dédommagements colossaux. Comme Marc Ravalomanana, estimant avoir perdu 500 millions de dollars, lors des émeutes et pillages du « lundi noir » du 26 janvier 2009. Au pouvoir, c'était lui qui n'a pas su faire le nécessaire pour défendre l'intérêt de ces Belges. Un roman rocambolique qui n'a rien d'une...histoire belge.

## Carburant – Oman Trading coule des jours heureux

ERIC RANJALAHY | L'EXPRESS DE MADAGASCAR | 10 MAI 2021

Continuité. Oman Trading sera encore l'importateur unique, agréé, de carburants pour la Grande île. Cette compagnie nationale du sultanat d'Oman vient, pour la seconde fois, de décrocher le marché, à l'issue de l'appel d'offres qu'avait lancé le Groupement des pétroliers de Madagascar (GPM). L'information a été dévoilée par une source autorisée, très au fait du dossier.

Ce trader s'est déjà chargé de cet approvisionnement en carburant depuis le mois de septembre de l'année dernière,

pour une période de six mois. Son nouveau contrat s'étalerait cette fois-ci sur une année, jusqu'au mois de mars de l'année prochaine. Ce qui signifie aussi que les quatre enseignes de distributions pétrolières sont soumises au même cadre d'importation. Autant à la source de leur approvisionnement que sur le régime fiscal le long du différentiel des coûts. Ce qui débouche sur une uniformité des prix à la pompe. Exit la concurrence et la... variété des prix. Encore une endémicité malgache en voie... d'apparition.

## Réunion du comité de la Cites : Madagascar plaide pour la protection des tortues

RIANA R. | LES NOUVELLES | 10 MAI 2021

La ministre de l'Environnement et du développement durable (Medd) Baomiatse Raharinirina, a représenté la partie malagasy lors de la 73e réunion en visioconférence du comité permanent de la Cites, le 5 mai. A cette occasion, elle a focalisé son intervention sur la préservation et la conservation des tortues dont une grande partie est en danger critique d'extinction actuellement.

La ministre a alors avancé les mesures prises à Madagascar pour protéger les tortues, entre autres le renforcement des sensibilisations et les patrouilles villageoises, la « Campagne tolérance



zéro » qui vise les trafiquants, la formation des investigateurs, ou encore le partage des textes régissant l'exploitation illicite de cette espèce aux acteurs de la Justice. Madagascar appelle à un appui de

la Cites durant cette réunion, pour poursuivre les efforts de lutte contre le trafic des tortues. La Medd de poursuivre que la collaboration avec le consortium WIST et les organes de gestion des pays de destination « s'avère importante également pour mettre fin au trafic et pour rapatrier les espèces ».

La ministre appelle également à une collaboration avec les partenaires techniques en matière de recueil des données et renseignements sur les réseaux criminels afin d'atteindre les individus qui gèrent et organisent ces activités illégales.

# Conjoncture économique : Ralentissement des activités économiques, selon la BFM

NAVALONA R. | MIDI MADAGASIKARA | 10 MAI 2021

La Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) a présenté les premiers résultats de l'Enquête de Conjoncture Économique réalisée au cours du mois d'avril auprès des entreprises et des banques territoriales.

Les résultats font état d'un ralentissement des activités économiques au premier trimestre de cette année comparé au dernier trimestre de 2020. Cela est dû aux effets combinés d'une baisse saisonnière habituelle au cours de cette période ainsi que des impacts de la résurgence de la pandémie de Covid-19 à Madagascar. Les perspectives de croissance dépendent de l'ampleur de cette deuxième vague de Covid-19 et de la résilience du pays à y faire face, selon les opinions de la plupart des entreprises enquêtées. Parlant de l'inflation, il a été souligné qu'elle reste contenue avec une variation annuelle de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) de l'ordre de 5,1% en mars 2021 contre 4,2% à la même date l'an dernier. Cela résulte de la hausse des prix du riz avec une évolution annuelle de son IPC à 8% au lieu de 1,1% un an plutôt. Quant aux exportations de Madagascar, la valeur nominale des exportations de vanille a baissé par rapport au premier trimestre de 2020, suite à la chute du prix plancher de 365 USD/kg à 250 USD/kg. Il en est de même pour les exportations des entreprises franches avec une diminution de l'ordre de 11,4% en valeur.

**Hausse de la masse monétaire.** En revanche, les importations de biens alimentaires ont connu une hausse de l'ordre de 36,3% aussi bien en valeur qu'en volume. Les importations des entreprises franches ont également suivi ce rythme ascendant avec une hausse importante de la valeur nominale de 34,2% en raison de la flambée des prix à l'international de près de 40%. Et s'agissant du stock de

réserves officielles de changes, il se chiffrait à 1.816 millions de dollars à fin mars 2021, contre 1.845,5 millions de dollars à fin 2020. En termes de couverture des importations de biens et services non-facteurs, ces réserves ont représenté 5,8 mois en fin mars 2021 contre 4,4 mois en fin mars 2020. Au niveau du Marché Interbancaire des devises, un regain de valeur de la monnaie nationale par rapport aux devises étrangères a été observé sur le premier trimestre 2021, soit une appréciation respective de 5,6% par rapport à l'euro et 1,1% par rapport au dollar. Par ailleurs, la masse monétaire s'est accrue de 124,9 milliards d'ariary ou +0,9% à fin février 2021 suite à l'élargissement des « Créances nettes sur l'État » du système bancaire de l'ordre de 294,9 milliards d'ariary. Cette hausse de la masse monétaire, combinée à une insuffisance de l'activité économique serait susceptible d'exacerber les pressions sur les prix au cours des prochains mois, a-t-on évoqué.

**De grandes incertitudes.** Et comme perspectives, l'économie mondiale devrait être en croissance de +6,0% en 2021. Elle serait de 3,4% en Afrique sub-saharienne. En outre, le commerce mondial rebondirait en 2021 avec une croissance de +8,4%. La demande en nickel et en cobalt serait en hausse avec la demande de voitures électriques. Mais pour le cas de Madagascar, selon les prévisions, la production devrait croître de +3,2%, après un repli de 4,2% en 2020. Elle serait essentiellement tirée par le secteur secondaire dont les industries minières et la branche des



La BFM a également relevé ses taux des facilités permanentes dans le cadre de la revue périodique de la politique monétaire.

énergies et le secteur tertiaire. En tout, de grandes incertitudes planent encore sur l'environnement macroéconomique, notamment l'apparition de nouveaux variants du virus Covid-19, l'évolution des prix des matières premières et la capacité d'ajustement de l'économie dans la situation actuelle. La combinaison de ces paramètres et les caractéristiques spécifiques de l'économie détermineront la vitesse de redressement de l'économie, a-t-on précisé. Par ailleurs, le Comité monétaire de Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) a tenu séance le 7 mai 2021 pour la revue périodique de la politique monétaire. Il a été décidé de relever les taux des facilités permanentes de la BFM, mais de maintenir les coefficients de réserves obligatoires. Ainsi, le taux des facilités de dépôt et celui des facilités de prêt marginal sont relevés respectivement à 1,76% et à 6,16%, au lieu de 0,90% et de 5,30% auparavant. En revanche, le coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts en ariary et celui sur les dépôts en devises sont maintenus respectivement à 11% et à 24,0%.

## Ambatovy: appui à la filière piscicole à Moramanga

RIANA R. | LES NOUVELLES | 10 MAI 2021

L'un des membres de la fédération des organisations paysannes Fimiam d'Ampitambe, à Moramanga, Edmond Ratovonary, a reçu 3.000 alevins de carpe et de tilapia à titre d'appui à son activité génératrice de revenus. Le Centre national de la recherche appliquée au développement rural (Fofifa) l'a appuyé à la suite des résultats positifs qu'il a réalisés dans le cadre d'un projet de développement de cette filière, initié par Ambatovy.

D'après la compagnie minière, « Il s'agit d'un exemple parmi tant d'autres



du fruit de la collaboration entre la compagnie, les pisciculteurs autour de

son site minier, et la Ciraep Moramanga ». A rappeler que lors du lancement de ce projet en 2018, Ambatovy a pris en charge la fourniture des géniteurs ainsi que l'alimentation de démarrage lors de la mise en place de cinq sites vitrines piscicoles destinés à la production d'alevins.

La compagnie a aussi procédé à la livraison d'alevins issus des sites de production pour d'autres sites de grossissement, ainsi qu'à la formation sur les techniques d'élevage au profit des pisciculteurs.

# Tarif Internet : Le rapport de Cable.co.uk contesté par le Groupement des Télécommunications de Madagascar

R. EDMOND | MIDI MADAGASIKARA | 10 MAI 2021

*Erroné. Visiblement, du moins en ce qui concerne Madagascar, le rapport récemment publié le Worldwide Mobile Data Pricing de Cable.co.uk n'est pas conforme à la réalité du marché.*

D'après ce rapport intitulé « The cost of 1 GB of mobile data in 230 countries » Madagascar figurerait parmi les dix marchés d'Afrique où le coût moyen du gigabit (GB) mobile est le plus cher. A savoir 5,14 dollars.

## Largement en dessous

Le Groupement des Télécommunications de Madagascar (GTM) n'a pas tardé à réagir par rapport à ce rapport publié par le comparateur mondial des prix des services de télécommunications. D'après le GTM qui regroupe les trois grands opérateurs de télécommunications à Madagascar, à savoir Telma, Airtel et Orange, les prix pratiqués à Madagascar sont largement en dessous de ceux, estimés par Cable.co.uk. Le coût moyen du gigabit mobile à Madagascar est actuellement de 2,60 USD précise le GTM. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'augmentation du prix du gigabit mobile entre 2019 et 2021. Pour un opérateur Internet malgache, par exemple, un usager peut s'offrir

1,5 gigaoctet de données Internet haut débit mobile pour seulement 10.000 ariary. De plus, certaines offres permettent de bénéficier de payer le gigaoctet à 0,53 dollars. En moyenne, le gigaoctet mobile est proposé à 1,96 dollars. Plaçant ainsi la Grande Ile parmi les moins chers en Afrique. En effet, le gigaoctet est proposé respectivement à 2,67 dollars en Afrique du Sud, à 3,21 dollars aux Comores ou à 8,4 dollars aux Seychelles.

## Cas du Bénin

Quoiqu'il en soit, ce n'est pas la première fois que le comparateur britannique se trompe de tarif dans ses rapports. En mai 2020, c'est l'Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste (Arcep) du Bénin qui rejetait les données qui classaient le pays parmi les derniers marchés d'Afrique avec un coût moyen du gigabit mobile de 27,22 USD. Cet organe de régulation qui s'était basé sur les tarifs effectivement pratiqués par



Telma pratique les tarifs Internet les moins chers en Afrique

les opérateurs de télécommunications béninois étaient de dix fois moins chers que ceux annoncés par le comparateur. Il est à noter que la Somalie est devenue le premier pays d'Afrique et le 7e au monde où le coût moyen d'un Gigaoctet de data mobile est le plus abordable. Il coûte 0,50 dollars. C'est un énorme bond réalisé par le pays en l'espace de 12 mois. En effet en 2019, il occupait encore la 134e place mondiale et la 37e place du continent avec un coût moyen du Go évalué à 6,19 dollars US.

# Maevatanàna : Le prix de l'or à 160 000 Ar le gramme

NAVALONA R. | MIDI MADAGASIKARA | 11 MAI 2021

La ville de Maevatanàna est réputée pour la commercialisation d'or dans la région du Betsiboka. De nombreux collecteurs comptant des dizaines y opèrent. D'après les informations recueillies sur place, le prix de l'or a connu une baisse en raison des mesures restrictives instaurées par l'Etat dans le cadre de l'application de l'état d'urgence à Madagascar. En effet, les transports en zone nationale reliant la région Boeny et la Capitale sont suspendus jusqu'à maintenant ce qui empêche la libre circulation des personnes. Entre-temps, les autorités locales ont également suspendu la tenue des marchés hebdomadaires afin de lutter contre la propagation du coronavirus. Tout cela a eu des impacts sur le secteur

aurifère, d'après les explications des acteurs locaux. En effet, le prix du gramme d'or s'acquiert actuellement à 160 000 ariary, contre 180 000 ariary avant l'application de ces mesures restrictives liées à la crise sanitaire, a-t-on appris. Par ailleurs, la population dans le district de Maevatanàna se penche actuellement sur la récolte du riz de grande saison. C'est également la période de la préparation de la campagne de culture de contre-saison, notamment la culture de black eyes, de haricots, de lentilles et bien d'autres grains secs. Raison pour laquelle, les orpailleurs ont pour le moment laissé de côté leurs activités dans le secteur aurifère, a-t-on conclu.

# Maintirano: Nera Airports reprend l'aérodrome

RIANA R. | LES NOUVELLES | 11 MAI 2021

L'Aéroport de Madagascar (Adema) a procédé au transfert de gestion de l'aérodrome de Maintirano à la société Nera Airports, le 7 mai. Le contrat sera d'une durée de cinq ans. Le délégué de l'aérodrome assurera le fonctionnement et les investissements nécessaires au développement de l'infrastructure durant cette période.

« Le désenclavement de la région demeure l'une des conditions de son développement en facilitant à la fois l'accès à ses sites touristiques et les différents échanges devant revaloriser son énorme potentiel économique », a confié le gouverneur de la région Melaky, Patrick Ratsitohara Nerarivony.



La signature du contrat de gestion de l'aérodrome de Maintirano a eu lieu en janvier 2020, comme c'est le cas de sept autres aérodromes (Antalaha, Vohémar, Mananara-Nord, Analalava, Antsirabe, Manakara et Morombe). Pour le cas de l'aérodrome d'Antsirabe, le transfert officiel de la gestion de l'infrastructure

au consortium Société de gestion pour l'exploitation de l'aérodrome de Vakinankaratra (Sogeav) s'est déroulé le 16 avril.

Pour rappel, l'Adema est gestionnaire de 56 aéroports sur le territoire national (10 principaux aéroports et 46 aérodromes), après la cession des deux aéroports internationaux (Nosy Be et Ivato) au consortium Ravalala Airports. Afin d'assurer la connectivité aérienne sur le territoire national, la société s'est lancée dans le partenariat avec le privé pour la gestion de ces aérodromes après avoir constaté leur déficit chronique en raison de l'insuffisance, voire l'inexistence du trafic.

# Conjoncture économique: la reprise compromise par la deuxième vague du Covid-19

ARH | LES NOUVELLES | 11 MAI 2021

*Le monde entier espère vraiment une reprise économique cette année, après la crise sanitaire de l'an passé. Mais les perspectives de la Banky foiben'i Madagasikara (BFM) publiées dans sa dernière « Note de conjoncture économique » laissent entrevoir que la reprise économique attendue cette année 2021 « pourrait être ralentie par la deuxième vague de la pandémie de Covid-19 ».*

Selon les premiers résultats de l'Enquête de conjoncture économique (ECE), réalisée par la BFM au cours du mois d'avril auprès des entreprises et banques territoriales, « en comparaison avec le quatrième trimestre de 2020, les activités économiques ont ralenti sur le premier trimestre », à cause des « effets combinés d'une baisse saisonnière habituelle au premier trimestre et des impacts de la résurgence de l'épidémie », selon les explications fournies par l'Institution. De l'avis des entreprises enquêtées dans cette étude, « l'ampleur de cette deuxième vague du Covid-19, mais aussi la résilience du pays » détermineront les perspectives de croissance.

Par ailleurs, les prévisions du Cadrage macroéconomique liées au nouveau programme sur la Facilité élargie des crédits avec le Fonds monétaire international (FMI) indiquent une « croissance de la production de +3,2 %, après un repli de 4,2 % en 2020 ». « Elle serait essentiellement tirée par le secteur secondaire (+4,9 %, contre -16,0 % en 2020) - dont les industries minières (8,1 %) et la branche des énergies (5,0 %) -, et le secteur tertiaire (+2,8 %, contre -1,1 % en 2020). Cependant, le tourisme et le transport pourraient freiner la dynamique des activités de services. Pour le secteur primaire, une croissance de la production agricole de 2,6 % est espérée en 2021, contre +2,0 % en 2020 », note la BFM.

**Grandes incertitudes.** « Pour les prix, les réalisations de mars 2021 montrent que l'inflation reste contenue. La variation annuelle de l'Indice des prix à la consommation (IPC) a été de 5,1 %, contre 4,2 % à la même date en 2020 », indique en outre cette Note de conjoncture économique. La



hausse de l'IPC riz - avec une évolution annuelle de 8,0 %, après 1,1 % un an plutôt - explique en partie le relèvement de cet indice.

« Toutefois, l'inflation sous-jacente, excluant les composants riz et énergie décélère. L'IPC sous-jacent s'est accru de 4,7 %, après 5,8 % en mars 2020 », indique-t-on. L'apparition de nouveaux variants du coronavirus conjuguée avec l'évolution des prix des matières premières, la capacité d'ajustement de l'économie dans la situation actuelle et les caractéristiques spécifiques de l'économie, détermineront la vitesse de redressement.

Et selon toujours la BFM, « Malgré l'apparition de nouveaux variants du Covid-19 et avec la perspective de vastes campagnes d'immunisation, l'économie mondiale est prévue être en croissance de +6,0 % en 2021 contre une contraction estimée à 3,3 % pour 2020 ».

## Développement de la filière raphia: mobilisation dans la région Boeny

RIANA R. | LES NOUVELLES | 11 MAI 2021

Les autorités et communautés locales dans la région Boeny se mobilisent en étroite collaboration avec les opérateurs privés sur place, pour redynamiser la culture du raphia dans la zone. Ils s'apprêtent à améliorer le revenu des communautés et protéger les autres cultures, notamment la riziculture.

41.000 jeunes plants de raphia ont été mis en terre dans la région, a fait savoir le ministère de l'Environnement et du développement durable (Medd). 9000 ont été plantés à Ankilahila (commune de Betsako à Mahajanga) avec la participation de la société



Kalfane, 24.000 à Marosakoa (district de Marovoay) avec la société Ramandraibe et 8000 à Ambatoloaka (commune de Tsaramandroso à Ambato Boeny).

Selon les projections du Medd,

l'exploitation de ces jeunes plants devrait être financièrement rentable d'ici cinq ans. Un arbre de raphia peut donner près de 10 kg de produit par an. «Le rendement annuel pourra atteindre jusqu'à 1,2 milliard d'ariary par an dans la mesure où le prix du kilo du raphia est à 3000 ariary», a poursuivi ce département ministériel.

Le raphia est une matière première très exploitée dans le secteur de l'artisanat. Avec une production de 10.000 tonnes par an, l'offre est loin de satisfaire la demande sur le marché du raphia à Madagascar.

## Commerce – Optimiser la consommation

ERIC RANJALAHY | L'EXPRESS DE MADAGASCAR | 11 MAI 2021

La Jirama, sous la fourche caudine de la Banque mondiale, devait appliquer le système de tarification Optima, depuis le 1er mai. Pour le calcul en valeur des consommations en eau et électricité de leurs abonnés. Les changements, s'il y en avait, devraient être palpables sur les prochaines factures, avec une nouvelle présentation, plus lisible, et avec davantage de précisions.

D'autres secteurs lui ont emboîté le pas. Comme une société de télécommunications. Elle a imposé deux systèmes de tarification pour l'achat de forfaits de connexion. Pour les

entreprises et pour les particuliers. Avec des avantages et des inconvénients. Par exemple, pour 2 GO, un particulier peut l'avoir pour 12 500 ariary. 28 000 pour un salarié d'une société avec le système de flotte.

Mais celui-ci bénéficie d'un tarif dégressif s'il veut 15 GO pour 108 000 ar. Soit 7 XGO (2 +1), ce qui reviendrait à plus 196 000 ariary, si on part de l'hypothèse de 28 000 ariary pour un GO. Plus on achète, moins on paye. En mathématiques appliquées, à la base de ces « innovations », il est question de minimiser les coûts et de maximiser la production.

# Code maritime – Une refonte jugée salubre

L'EXPRESS DE MADAGASCAR | 11 MAI 2021

*Le code maritime a été réajusté pour être conforme aux réalités du moment. Une initiative saluée par les usagers.*



La marine marchande avait besoin d'un code maritime réajusté aux réalités actuelles.

L'initiative de procéder à la refonte du Code Maritime 2000 a été prise en raison de plusieurs changements qui rendent ce code obsolète. L'atelier organisé fin mars 2021 était une étape décisive dans le processus d'adoption du nouveau Code du Transport Maritime. Il s'agissait de la phase de validation nationale du projet qui est une refonte totale de la loi 99-028 du 3 février 2000. L'heure est actuellement aux préparatifs pour la mise en vigueur du nouveau code par l'adoption et la promulgation des textes.

D'une part, des conventions maritimes internationales ratifiées par Madagascar avant l'adoption du Code Maritime 2000 n'ont été que relativement prises en compte dans le code actuel, notamment la Convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer ou « Convention SOLAS », et la Convention sur les Normes de Formations, de Certification et de Veille des Gens de Mer ou Convention STCW; et, d'autre part, une vingtaine de conventions internationales ont été ratifiées par Madagascar ultérieurement à son adoption, notamment la Convention Internationale pour la Prévention de la Pollution par les Navires. Toutes ces conventions ratifiées nécessitent d'être incorporées dans la législation nationale pour être mises œuvre.

La refonte du Code Maritime 2000 est également nécessaire à l'harmonisation des textes avec les changements structurels, l'évolution du secteur du transport maritime et les besoins et exigences nationaux et internationaux actuels. D'un point de

vue terminologique, des termes utilisés dans le code sont maintenant dépassés, notamment l'utilisation des termes de « service de la marine marchande » et de « Ministère de la marine marchande ».

**Nombreuses réformes.** D'un point de vue structurel, l'autorité en charge de la régulation du secteur du transport maritime n'est plus « l'arrondissement maritime » ni « l'autorité administrative maritime », de même pour ses démembrements et ses agents.

D'un point de vue économique, en tant qu'île occupant une place géostratégique dans l'océan Indien, et pour faire face au développement du secteur du transport maritime tant au niveau régional qu'international, Madagascar se doit d'accroître la compétitivité de sa flotte nationale, de ses marins et de ses ports tout en prenant largement en compte dans le projet de Code les objectifs de base de l'Organisation Maritime Internationale qui sont: la sauvegarde de la vie humaine en mer, le maintien de la sûreté et de la sécurité maritimes et la protection de l'environnement marin.

Les innovations majeures apportées par le nouveau code en gestation sont nombreuses. On citera en premier le choix d'éviter tout empiètement sur d'autres secteurs englobés dans le domaine maritime qui sont de la compétence d'autres ministères ou organes étatiques et régis par d'autres textes. Notons également la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par Madagascar notamment celle pour la prévention de la pollution marine par les navires.

Le nouveau code va aussi intégrer le régime de la limitation de la responsabilité des navires et de l'assurance maritime et mettra en place un registre ouvert appelé « Registre International de Madagascar » (RIM), permettant le rehaussement de la flotte nationale. L'ouverture de ce registre permettra aux propriétaires de navires nationaux et étrangers effectuant des navigations à l'internationale de s'enregistrer à Madagascar en tant que navires battant pavillon malgache.

Le nouveau code contient huit grands livres et offre davantage de possibilités de développement au travail des gens de mer, aux assureurs ou encore aux agences de manning. L'objectif, selon ses promoteurs, est l'amélioration et le développement des services portuaires et du transport maritime, vers le renforcement de la sécurité, de la sûreté maritime et de la protection de l'environnement qui sont des mesures incitatives et sécuritaires pour les armateurs, les propriétaires de navires et les usagers.

Après la validation nationale et les dernières améliorations apportées à l'issue de l'atelier de fin mars, le projet de Code du Transport Maritime a été déposé auprès du Ministère des Transports, du tourisme et de la météorologie pour soumission aux ordres du jour du Conseil du Gouvernement et du Conseil des ministres. Les processus d'adoption au niveau du Parlement, de la Haute Cour Constitutionnelle et de promulgation par le président de la République s'en suivront.

## Projet de loi – Le Code minier à déterrer

ERIC RANJALAHY | L'EXPRESS DE MADAGASCAR | 11 MAI 2021

*L'examen du projet de loi de la refonte du Code minier n'est pas à l'ordre du jour de l'actuelle session ordinaire du Parlement. Cela fait deux ans que le chantier des réformes a été ouvert.*

Divergences de conception. Si les principaux acteurs miniers s'accordent sur la nécessité de dépoussiérer l'actuel Code minier, dépassé par le contexte qui évolue au fil du temps, la manière d'y parvenir divise les parties concernées. Les bailleurs de fonds ont apporté leurs contributions et ont fait pression pour accélérer le mouvement afin d'adopter le projet de loi y afférent à l'Assemblée nationale, avant son passage au Sénat. Mais à la lecture des « sujets à traiter » à l'ordre du jour des deux Chambres du Parlement, il a été constaté que le Code minier reformaté n'y figure pas. Parce que l'initiative unilatérale de Fidiniavo Ravokatra, ministre des Mines et des ressources stratégiques, qui l'a présentée au Conseil du gouvernement, a provoqué une levée de boucliers parmi les membres de la Chambre des mines.

L'un d'eux évoque quelques points sensibles. Sinon des pierres d'achoppement. « Les remarques que nous avons formulées, dans leur globalité, ont été d'ordre fiscal. Nous comprenons l'attente de l'État par rapport à l'augmentation des contributions venant du secteur minier au Produit intérieur brut, PIB. Encore assez faible. Par contre, il serait aussi nuisible et néfaste que des dispositions des réformes aillent à contre-courant de nos activités. Et devient, à la longue, une source supplémentaire de fragilisation de notre secteur », soutient-il.

Il rappelait alors que « cet avant-projet de loi prévoit l'introduction d'une notion de partage de production à hauteur de 20%. C'est une forme de fiscalité



Fidiniavo Ravokatra, ministre des Mines et des ressources stratégiques.

déguisée qui consiste à payer à l'État malgache l'équivalent de 20% de la valeur de production » déplore-t-il.

### Un fonds minier

Il énumère aussi des éventuelles modifications du taux des ristournes et des redevances soutirées des activités minières. Aujourd'hui à 2% qui seront revus à 4%. Et, dans la foulée, la possible création d'un Fonds minier national souverain. Prévu à être financé par les compagnies minières à hauteur de 500000 dollars par permis d'exploitation et 50000 dollars par permis de recherche. Sans parler des frais d'administration minière et toutes les impositions de droit commun.

« On s'illusionne sur le niveau élevé de la rentabilité des projets miniers, qui nécessitent des investissements conséquents à retour lent. Des investissements engagés sur le long terme. Un projet minier ne parvient à un équilibre qu'à partir de six ans au minimum. Mais c'est surtout un projet à risque, qui dépend et qui est impacté par la demande internationale et le niveau des cours des matières premières », explique-t-il.

De leur côté, les opérateurs dans les

grandes mines se disent d'ailleurs préoccupés par le contenu de ces mutations latentes. Ils affirment que « la révision que compte entreprendre l'administration minière ne prendrait pas en compte de la situation actuelle. Aussi elle apparaît inopportune par rapport à un contexte, où ils estiment que les priorités devraient être données à la relance, donc au soutien du secteur minier ».

À titre de piqûre de rappel, les grandes mines enregistrent mensuellement un manque à gagner entre 40 à 60 millions de dollars depuis le début de cette crise. Ces opérateurs regrettent pourtant que le secteur minier ne bénéficie d'aucun appui dans le Plan multisectoriel d'urgence (PMDU). Ils, par dépit, disaient alors vouloir quitter la table des discussions et ne compteraient plus participer au processus de révision du Code minier.

Face à tant de récriminations et de reproches, Fidiniavo Ravokatra a-t-il fait marche arrière dans ses... démarches ? Une attitude en vogue chez les dirigeants. Pour sa défense, il a loué les performances du secteur minier et extractif l'an passé, nonobstant la crise sanitaire. 590 000 tonnes exportées, toutes substances confondues, pour une recette globale de 1880 milliards d'ariary. 177 kilos réunis à la réserve nationale de l'or de la Banque centrale. Il a admis, par contre, que l'arrêt des exportations du nickel d'Ambatovy, a eu des impacts négatifs sur les valeurs transactionnelles de l'ariary au Marché interbancaire de devises. Un effet induit tout à fait prévisible.

## Projet d'assurance agricole: l'IFC affiche son soutien

RIANA R. | LES NOUVELLES | 12 MAI 2021

La Société financière internationale (IFC) apporte son appui au gouvernement malgasy dans la réalisation du projet d'assurance agricole destiné essentiellement à renforcer la résilience des petits exploitants face au changement climatique. Dans un communiqué en date du 5 mai, le groupe de la Banque mondiale annonce que l'IFC va « aider les compagnies d'assurance malgasy à concevoir des produits ciblés visant à protéger les agriculteurs contre les risques climatiques et d'autres catastrophes naturelles qui menacent leurs moyens de subsistance et pèsent sur la confiance des créanciers ». Les pertes économiques liées aux

catastrophes naturelles s'élèvent en moyenne à 1% du PIB par an à Madagascar, précise l'institution. L'assurance agricole devrait protéger les exploitants agricoles contre les aléas naturels, dont les cyclones, les sécheresses, les inondations, ou encore les invasions des ravageurs.

Le Mécanisme mondial pour l'assurance indicielle (GIIF) finance ce projet. Ce fonds multidonateurs géré par la Banque mondiale est destiné à remédier au manque de solutions d'assurance abordables contre les risques climatiques dans les pays en développements.

Selon la Banque mondiale, l'initiative s'inscrit également dans les activités



menées par l'IFC à Madagascar pour aider le pays à renforcer l'inclusion financière. Elle facilite l'accès des petits exploitants agricoles et des petites entreprises à des produits financiers innovants tels que l'assurance indicielle, le crédit et les services financiers numériques.



# Protection de l'environnement : Energie solaire priorisée sur les sites techniques d'Orange Madagascar

ANTSA R. | MIDI MADAGASIKARA | 12 MAI 2021

Réduire les fractures numériques. Tel est l'objectif d'Orange Madagascar en élargissant sa couverture réseau, dans les différentes régions de la Grande-île. En parallèle, cette société mise sur le déploiement de l'énergie solaire sur ses sites techniques. D'après ses représentants, il s'agit de réaliser l'engagement de l'opérateur, en faveur de la protection de l'environnement. En effet, de nombreux sites techniques d'Orange ne sont pas reliés au réseau électrique. Lorsqu'ils le sont, la qualité du réseau nécessite des solutions alternatives de secours, selon les explications. « Pour réduire le recours aux groupes électrogènes consommant du fuel (énergie fossile émettant du CO2), Orange a mis en place plusieurs initiatives telles que celles des panneaux solaires. À Madagascar, des solutions solaires innovantes et des batteries de dernières générations ont été

déployées par Orange depuis plusieurs années avec des partenaires spécialisés dans l'énergie, afin de réduire son empreinte environnementale », ont communiqué les responsables auprès d'Orange Madagascar. D'après les informations, le taux d'utilisation d'énergie renouvelable d'Orange Madagascar est à plus de 41%, ce qui fait de cette société l'un des leaders du déploiement de panneaux solaires parmi les opérateurs de téléphonie mobile dans les pays de l'Afrique et du Moyen-Orient.

**Tendance.** Les solutions de panneaux solaires sont également déployées, ou à venir, dans les autres pays d'Afrique et du Moyen-Orient où Orange est présent. Au total, le Groupe Orange a doté 5.400 sites télécoms de panneaux solaires dans ses filiales (certains 100% solaires, d'autres hybrides) économisant chaque année 55 millions de litres de fuel. L'un



Orange Madagascar mise sur l'énergie solaire, pour alimenter ses sites techniques en électricité.

des objectifs environnementaux du plan stratégique Engage 2025 d'Orange est de satisfaire 50% des besoins en électricité du Groupe à partir de sources renouvelables en 2025. Afin d'atteindre cet objectif, une politique d'efficacité énergétique ambitieuse est menée, tout en développant le recours à l'électricité d'origine renouvelable, et en déployant l'économie circulaire.

## Douanes : 30 lots de marchandises aux enchères

R. EDMOND | MIDI MADAGASIKARA | 12 MAI 2021

Dans son article 237, le code des douanes stipule que « les marchandises qui n'ont pas été enlevées dans le délai de deux mois à compter de leur constitution sous le régime du dépôt de douane conformément aux dispositions de l'article 83 du présent code sont susceptibles d'être vendues aux enchères publiques ». Une disposition que l'administration douanière applique en toute transparence à travers les avis de vente aux enchères publiques par soumission cachetée. Justement les sites internet et pages facebook de la douane malagasy et du ministère de l'Economie et des Finances publient un avis en date du 5 mai 2021 sur la vente aux enchères d'un

lot de 30 marchandises. En l'occurrence 23 voitures de différentes marques, 3 lots de marchandises diverses et 4 lots de marchandises à l'état d'épave. La vente aux enchères se fera à partir du 31 mai 2021 à 8 heures dans les magasins de dépôt du bureau des douanes d'Antsiranana. Cette vente se fera par soumission cachetée de l'offre des prix et la liste des marchandises comportant leur mise à prix est disponible sur le site web de l'administration des douanes [www.douane.gov.mg](http://www.douane.gov.mg) et par affichage dans tous les bureaux de douanes de Madagascar.

## Pêche crevettière : Autorisation pour 47 navires de pêche industrielle

L.R. | MA-LAZA | 12 MAI 2021

Quarante-sept droits d'exploitation correspondant à l'utilisation de 47 navires de pêche industrielle sont autorisés à exercer la pêche crevettière cette année, a annoncé le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP). La campagne de pêche crevettière est officiellement ouverte depuis le début de cette semaine sur l'ensemble du territoire.

Les navires vont ainsi travailler chacun dans des zones de pêche définies préalablement par le ministère de tutelle, dont 4 dans la façade Ouest



et 1 sur la façade Est. Les autorités ont cependant averti les pêcheurs spécialisés dans le domaine : la pêche de nuit est interdite dans le but de

limiter la pression sur les ressources durant les premiers mois d'ouverture. Le MAEP tient à rappeler à tous les exploitants le respect des réglementations en vigueur dans le cadre de leurs activités de pêche afin de garantir la durabilité de l'exploitation pour les générations futures. Les navires de pêche industrielle, notamment étrangers, sont principalement désignés du doigt par les conservateurs de la nature, d'épuiser les stocks de poissons et de détruire l'écosystème marin du pays.

## Grandes mines – Un gouffre financier pour Sumitomo Corporation

ERIC RANJALAHY | L'EXPRESS DE MADAGASCAR | 12 MAI 2021

Traduction chiffrée d'une année blanche. Sumitomo Corporation, la firme japonaise devenue le principal actionnaire d'Ambatovy, a accusé une perte financière nette de 153 milliards d'yens, environ 1,16 milliard d'euros pour l'exercice écoulé 2020, dévoile le rapport de résultat publié lundi. Les conséquences désastreuses de l'arrêt des activités

consécutives à la propagation du coronavirus sur la vie d'une entreprise qui contribue pour beaucoup à l'équilibre des échanges commerciaux, en valeur. Par les exportations du nickel et cobalt. Le nickel, étant devenu le premier produit d'exportation de Madagascar. 800 employés expatriés de diverses nationalités ont été rapatriés chez eux.

## Exportation – La vanille tient le coût

L'EXPRESS DE MADAGASCAR | 12 MAI 2021

*La campagne 2020-2021 de la vanille tire à sa fin. Le bilan est plutôt bon malgré la crise sanitaire.*

Surprenante. Avec 10 tonnes de vanille exportées de plus que la campagne précédente, la campagne 2020-2021 de la vanille a dépassé toutes les estimations. C'est le bilan hier en visioconférence par le Conseil national de la vanille qui regroupe dix ministères, des planteurs et onze entités du secteur privé. Ainsi de 1780 tonnes la saison passée, la quantité de vanille exportée est passée cette année à 1790 tonnes. Un record. Cette quantité est composée de 94% de gousses, de 2 % d'extrait être 4% de dérivés. Et ce n'est pas fini étant donné que la campagne sera clôturée à la fin du mois et que des commandes sont en cours. La crise sanitaire semble ne pas avoir eu d'impact important sur la campagne de la vanille. Les membres du CNV ont également mis en évidence les réformes entamées dans le secteur vanille.

« Auparavant c'est la loi de l'offre et de la demande qui a régi le marché. Certains planteurs ont été lésés et ont été à la merci des collecteurs. Ce qui

n'est plus le cas. Tout a été régularisé » souligne la ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat, Lantosoa Rakotomalala. Chaque planteur devrait produire et commercialiser environ 100 kg de vanille verte chacun. Cent vingt quatre exportateurs ont été ainsi agréés lors de la précédente campagne. Trois opérateurs n'ont pas voulu se conformer au prix Fob de 250 dollars le kilo fixé par le CNV. Leurs agréments ont été retirés.

### Rapatriement record

Les conditions de travail des planteurs ont été nettement améliorées alors que les pays destinataires du produit ont été élargis. Vingt neuf pays ont ainsi acheté la vanille malgache dont principalement les États Unis, le Canada, la France, l'Allemagne, la Suisse et les Pays-Bas. Outre ce record, la campagne 2020-2021 a également été par un rapatriement record de devise atteignant 94%. D'autres réformes sont en cours pour la nouvelle campagne de vanille verte qui s'ouvre le 20 mai. Le ministère



La préparation de la vanille noire nécessite beaucoup de temps.

de l'Agriculture fournira des cartes numériques aux planteurs pour les identifier mais aussi pour assurer la traçabilité de leurs produits. De son côté le ministère de l'Industrie, du commerce et de l'industrie dotera mille cinq cent collecteurs préparateurs et acheteurs de vanille formels de carte numérique.

Le prix moyen de vanille verte est fixé à 75.000 ariary. L'objectif est de permettre aux planteurs de vanille d'avoir un revenu décent. Cent mille acteurs vivent directement ou indirectement de la vanille de la plantation à l'exportation.

## Entrepreneuriat - Les femmes opératrices économiques intègrent la Fédération du COMESA

HARRY RAKOTOBÉ | LA VÉRITÉ | 12 MAI 2021

Madagascar vient d'intégrer hier le « COMESA Federation of Women in Business » (COMFWB). Il s'agit donc du lancement officiel de la branche malagasy du COMFWB effectué par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, en collaboration avec les gentes féminins composant l'ensemble des opératrices économiques de la Grande île. « Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a mandaté le COMFWB pour promouvoir l'amélioration des conditions économiques des femmes dans les États membres afin qu'elles participent pleinement et en toute légalité au développement de leur économie nationale, mais aussi en reconnaissance du fait que l'intégration économique régionale ne pourra être réalisée si les femmes opératrices économiques n'y participent pas », explique Fanja Razakaboana, présidente de la plateforme dans le pays.

L'objectif de cette plateforme est donc de promouvoir le réseautage ainsi que les projets ou programmes qui intègrent toutes les femmes entrepreneures dans les activités commerciales et de développement en Afrique orientale et australe. Les femmes jouent un rôle essentiel dans le développement des



économies africaines. Pourtant, les femmes entrepreneures existantes et potentielles continuent de faire face aux obstacles sexo-spécifiques, notamment l'accès limité aux informations et aux opportunités de réseautage, le niveau inférieur de l'éducation et de la formation sur le commerce, les droits de propriété faibles qui les privent d'actifs en garantie et tangibles, les obstacles juridiques qui entravent leurs activités économiques, ainsi que les barrières culturelles qui les empêchent de prospérer en tant qu'entrepreneures.

### Marché africain

Les femmes ont ainsi des difficultés à accéder aux services financiers et non financiers. Par conséquent, la taille et la croissance de leurs entreprises en souffrent. La plateforme donnera aux femmes l'occasion de présenter leurs produits et de se connecter à un marché de plusieurs millions de

personnes à travers l'Afrique, en plus de tirer parti des opportunités d'apprentissage et de mentorat entre pairs dans le cadre d'une communauté dynamique d'entrepreneures en ligne. Cet organisme se concentre ainsi sur la sensibilisation et du renforcement de la visibilité des activités de ces femmes entrepreneures malagasy au niveau régional, tout en identifiant les besoins de ces dernières afin de développer leurs activités sur les marchés d'envergure.

« Il existe près de 13 millions de petites et moyennes entreprises formelles et informelles dont une ou plusieurs femmes en sont les propriétaires. Pourtant, seulement 16 à 20 % des femmes entrepreneures peuvent accéder à un financement à long terme auprès des institutions financières formelles pour développer leur entreprise. Nous tâcherons d'améliorer cette situation à travers la promotion des actions du COMFWB Madagascar », rajoute la présidente de la branche malagasy. Les associations légalement constituées qui souhaitent élargir leur horizon sont donc invitées à rejoindre le COMFWB Madagascar Chapter afin de bénéficier des opportunités qu'offre le marché de la Région, mais aussi de bénéficier des avantages du réseau.

## Electrification rurale : Plateforme d'échange public-privé

CLAUDIA R. | MA-LAZA | 12 MAI 2021

Une « Plateforme d'Échange Public Privé-Electrification rurale » (baptisée PEPP6.0 Digitale) se tient depuis le lundi dernier, jusqu'au vendredi 21 mai. Elle est initiée par le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures, l'Agence de Développement de l'Électrification Rurale avec l'appui de la GIZ PERER (Promotion de l'Électrification par les Énergies Renouvelables) de la Coopération allemande, l'Union Européenne et l'Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel.

La plateforme est disponible sur les pages Facebook ADER Madagascar et GIZ-PERER. Cette semaine, les contributions s'articuleront autour des



aspects techniques et les procédures dans le secteur tandis que la deuxième semaine sera axée sur la formation et le financement dans le secteur. Les participants/intéressés peuvent poser leurs questions à l'avance et auront l'opportunité de découvrir les réponses en live les vendredis 14 et 21 mai prochains.

Cette plateforme digitale aura comme objectifs de faciliter le dialogue public / privé et la concertation entre les opérateurs en électrification rurale pour favoriser l'harmonisation ainsi que la normalisation des pratiques et stratégies de l'électrification rurale. C'est aussi une occasion pour échanger autour des problématiques communes et bonnes pratiques rencontrées lors de la mise en œuvre des projets d'électrification rurale. Elle permet également une remontée d'informations utiles pour l'ADER notamment pour la formulation de son plaidoyer en direction des autorités de tutelle pour avancer dans la promotion de l'électrification rurale et des énergies renouvelables.

## Bois de rose à Singapour - Madagascar reprend l'affaire en main

ROVA RANDRIA | LA VÉRITÉ | 14 MAI 2021

Sept ans plus tard. Avant-hier, il a été décidé lors du dernier Conseil des ministres que Madagascar va reprendre les procédures judiciaires afin de récupérer les 30 000 rondins de bois de rose exportés illicitement en 2014 à Singapour, d'une valeur de plus de 50 millions de dollars. Cette décision fait notamment suite aux déclarations de la ministre de l'Environnement et du Développement durable, Vahinala Baomiatotse Raharinirina, au mois de novembre 2020, en marge de la sortie de la promotion « Santatra » du Centre national de formation de technicien forestier (CNFTF).

« La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a fait savoir qu'elle ne pourra pas aider l'Etat malagasy à récupérer ces bois, dans ce cas-ci. Pour elle, ces stocks de bois de rose restent de simples marchandises saisies où la CITES n'a rien à voir. Ils ne font alors

plus partie des espèces protégées », a expliqué le numéro un du ministère de l'Environnement et du Développement durable. C'est pour cette raison qu'en 2019, l'homme d'affaires, Wong Wee Keong, qui a exporté les rondins a été acquitté par le haut tribunal de Singapour. Mais Madagascar reste persuadé du cas contraire.

« **Erreur judiciaire** »

Malgré la complexité de la situation, le Gouvernement malagasy ne baisse donc pas pour autant les bras d'où cette nouvelle décision de reprendre l'affaire. Il cherchera ainsi un moyen pour ramener ces rondins au pays. De plus, pour les défenseurs de l'environnement, le verdict émis en avril 2019 est une « erreur judiciaire » comme l'a déclaré Mark Roberts, avocat et consultant en environnement basé aux Massachusetts. « Cela réduira considérablement la confiance en la CITES. Dans la mesure où le matériel est saisi puis redistribué aux



commerçants, cela ne présage rien de bon pour l'application de la CITES », a-t-il critiqué en cette période. Les groupes environnementaux ont par ailleurs insisté sur le fait que ces rondins ont été déplacés illégalement et devraient être traités comme étant des objets de contrebande. Une opinion encourageante.

Tout dépendra alors de la stratégie adoptée par le pays. Dans tous les cas, un plan d'action est en cours d'élaboration et attend la validation du Conseil de Gouvernement.

## Impôt sur le revenu : une possibilité de paiement en deux tranches

RIANA R. | LES NOUVELLES | 14 MAI 2021

La Direction générale des impôts (DGI) annonce une nouvelle mesure d'allègement fiscal en cette deuxième vague épidémique, notamment sur l'obligation de déclaration et de paiement de l'Impôt sur les revenus (IR).

Une possibilité d'effectuer un paiement en deux tranches de l'IR est accordée aux entreprises qui sont en mesure d'effectuer un dépôt définitif de la déclaration de l'IR à l'échéance du

15 mai. La première tranche devrait être payée au plus tard le 17 mai et la seconde, le 21 juin de cette année.

Dans le cas contraire, les entreprises doivent payer un acompte exceptionnel équivalent à la moitié de l'IR prévisionnel, au plus tard le 17 mai 2021 et procéder au dépôt de la déclaration et au paiement du reliquat de l'IR au plus tard le 15 juin 2021, a fait savoir la DGI dans un communiqué publié le 12 mai. Toutefois, la date limite du dépôt

des états financiers des entreprises est maintenue au 30 juin 2021.

La DGI affirme que cette nouvelle mesure est prise face aux problèmes de trésorerie rencontrés par les entreprises et leur difficulté à honorer les obligations fiscales dans le contexte de crise. Sur le même sujet, le conseil des ministres du 12 mai annonce un rééchelonnement des obligations fiscales dans le secteur de l'éducation qui subit directement les effets de la crise du Covid-19.

## Agriculture – La filière riz marquée par nombre de changements

L'EXPRESS DE MADAGASCAR | 14 MAI 2021

À Madagascar, comme dans d'autres pays africains, la filière riz voit son évolution marquée par les changements constatés au niveau du marché mondial ainsi que les impacts des nouveaux paramètres au plan local.



Plusieurs expériences ont été tentées dans la culture du riz pour améliorer le rendement à l'hectare.

Les prévisions de la FAO concernant les échanges mondiaux de riz en 2021 tablent sur une progression de 6,4% par rapport à leur niveau de 2020. Nombre de pays africains prévoient pour leur part un net rebond de leurs importations de riz. Selon la dernière note de l'Observatoire des statistiques internationales sur le riz (Osiriz), les achats de la région sur le marché international sont prévus pour atteindre 17,8 millions de tonnes de riz paddy, soit environ 37 % des importations mondiales, et marquent une hausse de 2,2 millions de tonnes.

Le niveau élevé des achats des pays africains s'explique par une stagnation des récoltes en 2020 en raison notamment de la perturbation par les inondations en fin de cycle de culture. Par ailleurs, alors que les cours mondiaux sont orientés à la hausse, les pays importateurs comme Madagascar ont été appelés à regarder du côté de l'Inde pour leur approvisionnement. Mais la crise sanitaire qui frappe de plein fouet, ce pays risque de bouleverser la donne.

Selon un négociant opérant sur le marché local depuis plus de 10 ans, la filière connaît des changements notables depuis la crise sanitaire. Mais, déjà, avant la pandémie, les prix du riz variaient sensiblement d'un mois à l'autre, quel que soit le type de riz pris en compte. Au niveau national, les variations saisonnières des prix sont significatives avec une diminution

pendant la période de récolte (mai - juin) et une forte hausse entre décembre et mars à l'approche de la période de soudure. La variation moyenne par rapport au prix initial à la récolte peut aller jusqu'à 40%.

### Des éléments nouveaux

Pour la plupart des ménages, les critères de qualité du riz les plus prépondérants restent liés à la propreté du riz et aux défauts du grain, et au comportement du riz à la cuisson. Le « Makalioka » provenant d'Ambatondrazaka demeure de ce fait l'une des variétés les plus consommées, représentant environ 12% du marché interne. Toutefois, le facteur prix prend progressivement de l'importance.

Mais d'autres éléments nouveaux ont rebattu les cartes, à l'instar de la disparition de Phoenix Global DMCC. Avant de mettre la clé sous la porte il y a près d'un an, ce groupe de négoce était encore parmi les trois grosses pointures mondiales du négoce de riz au même titre que Louis Dreyfus, Olam ou Cargill. Créée en 2000 à Bangkok avant d'implanter son siège à Dubaï, l'entreprise n'a mis que quelques années pour intégrer le club fermé des grands de la filière en misant, entre autres, sur les pays de l'Afrique de l'Est et de l'océan Indien comme le Kenya, le Mozambique et Madagascar.

On estime le marché d'importation de riz impacté par la faillite de Phoenix entre 2 et 3 millions de tonnes par an, rien que pour l'Afrique de l'Est et le

sud-ouest de l'océan Indien. Les géants de la filière se disputent toujours pour récupérer les contrats de Phoenix dans la région. Mais d'autres opérateurs de la filière, à l'instar des suisses Ameropa et Swiss AgriTrading, et de l'autrichien Voestalpine, ont aussi décidé de réagir en dépêchant des prospecteurs aguerris et en activant leurs réseaux au sein des administrations locales.

Au plan national, l'entrée en scène de la SPM (State Procurement of Madagascar) pour l'importation de riz afin de combler le gap et de stabiliser le prix, a eu aussi un impact sur la filière. Certes, la quantité mise sur le marché par cette entreprise d'État n'est pas encore suffisamment importante pour apporter de grands bouleversements. Mais son prix bas, 550 ariary le kapoaka, n'est pas resté sans conséquence.

À savoir par ailleurs que du fait de la crise et des retards dus aux contrôles entre les régions, de nombreux agriculteurs et collecteurs subissent une perte de valeur de leur riz. Ainsi, pour surmonter ces difficultés et les pertes de revenus qu'elles provoquent chez les populations, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre le Projet d'Appui à la Commercialisation de Produits Agricoles (PACPA). Ce dernier mise, entre autres, sur la création d'un centre de collecte afin de centraliser la production agricole et assurer leur acheminement vers les marchés urbains, en accord avec les communes.

## Fièvre de la vallée du Rift

ARH | LES NOUVELLES | 14 MAI 2021

La Fièvre de la vallée du Rift (FVR) touche en ce moment 16 districts de six régions (Atsimo Andrefana, Vatovavy Fitovinany, Diana, Sava, Alaotra Mangoro et Atsinanana). La direction générale de l'Élevage recense à ce jour 4.359 cas confirmés touchant petits et grands ruminants et 3.118 bêtes sont actuellement en traitement. Face à cette situation, la direction régionale de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (Draep) Analamanga est sur le qui-vive.

Détectée dans le sud et le nord de l'île vers la fin du mois de mars et touchant dernièrement la région Alaotra Mangoro, la FVR s'approche des portes de la région Analamanga. Cette dernière étant jusque-là le plus gros consommateur de viande de bœuf. La direction des Services vétérinaires a inspecté 90.328 abattages de bovins dans la région Analamanga en 2018, 50.643 en 2019 et 65.694 l'an passé, pour environ 234.000 abattages dans l'ensemble du territoire. Ces statistiques laissent entrevoir l'importance de la viande pour les ménages des hauts plateaux.

Afin de prévenir et contrôler la propagation de la FVR dans les différentes régions de Madagascar, le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (Maep) a mis en place différentes mesures de prévention. En ce qui concerne la Draep Analamanga, elle a organisé une séance de partage d'informations et de renforcement des capacités des vétérinaires sanitaires de la région, assurée par la direction des Services vétérinaires (DSV) du Maep.

« La formation concernait les différentes mesures à prendre pour empêcher l'évolution de la maladie, ses symptômes et le traitement des animaux infectés », indique-t-on auprès du ministère. L'objectif est de renforcer les systèmes de surveillance et de détection de la FVR pour préserver la santé animale et celle des consommateurs.

### Maintien des mesures préventives

Afin de prévenir la propagation de la fièvre, le ministère de tutelle annonce maintenir les différentes mesures de lutte y afférentes. Parmi celles-là figurent, entre autres, « la restriction des mouvements des ruminants dans les régions touchées, le renforcement de la surveillance de la santé animale et la mise en place de circuits de données officielles ».

Du reste, les autorités concernées multiplient les contrôles sanitaires auprès des abattoirs et des viandes sur les étals, et renforcent les différentes actions de sensibilisation auprès des éleveurs, des techniciens de terrain des Draep et des consommateurs.

## Pétrole et gaz : Avantages comparatifs en vue, pour attirer les investissements étrangers

ANTSA R. | MIDI MADAGASIKARA | 14 MAI 2021

Madagascar a de grandes chances de devenir un pays producteur d'hydrocarbures dans la prochaine décennie, si l'on se réfère aux résultats d'études sismiques. 65% des 85 puits profonds pour l'exploration de pétrole léger ont manifesté de très bons indices.

Réduire les fractures numériques. Tel est l'objectif d'Orange Madagascar en élargissant sa couverture réseau, dans les différentes régions de la Grande-île. En parallèle, cette société mise sur le déploiement de l'énergie solaire sur ses sites techniques. D'après ses représentants, il s'agit de réaliser l'engagement de l'opérateur, en faveur de la protection de l'environnement. En effet, de nombreux sites techniques d'Orange ne sont pas reliés au réseau électrique. Lorsqu'ils le sont, la qualité du réseau nécessite des solutions alternatives de secours, selon les explications. « Pour réduire le recours aux groupes électrogènes consommant du fuel (énergie fossile émettant du CO<sub>2</sub>), Orange a mis en place plusieurs initiatives telles que celles des panneaux solaires. À Madagascar, des solutions solaires innovantes et des batteries de dernières générations ont été



Les ressources pétrolières et gazières représentent de grands atouts pour Madagascar, pays en quête de l'émergence.

déployées par Orange depuis plusieurs années avec des partenaires spécialisés dans l'énergie, afin de réduire son empreinte environnementale », ont communiqué les responsables auprès d'Orange Madagascar. D'après les informations, le taux d'utilisation d'énergie renouvelable d'Orange Madagascar est à plus de 41%, ce qui fait de cette société l'un des leaders

du déploiement de panneaux solaires parmi les opérateurs de téléphonie mobile dans les pays de l'Afrique et du Moyen-Orient.

**Tendance.** Les solutions de panneaux solaires sont également déployées, ou à venir, dans les autres pays d'Afrique et du Moyen-Orient où Orange est présent. Au total, le Groupe Orange a doté 5.400 sites télécoms de panneaux solaires dans ses filiales (certains 100% solaires, d'autres hybrides) économisant chaque année 55 millions de litres de fuel. L'un des objectifs environnementaux du plan stratégique Engage 2025 d'Orange est de satisfaire 50% des besoins en électricité du Groupe à partir de sources renouvelables en 2025. Afin d'atteindre cet objectif, une politique d'efficacité énergétique ambitieuse est menée, tout en développant le recours à l'électricité d'origine renouvelable, et en déployant l'économie circulaire.

## Vol ZS0FD : Le SMMV demande une sanction

R. EDMOND | MIDI MADAGASIKARA | 14 MAI 2021

Le Sendikan'ny Mpiasan'ny Ministeran'ny Vola (SMMV), un des syndicats existants au ministère de l'Economie et des Finances, demande une sanction contre les autorités qui ont autorisé l'atterrissage du vol ZS0FD. D'après le SMMV qui a tenu une conférence de presse mercredi dernier, ce vol en provenance d'Afrique est entré à Antsiranana le 7 mai

dernier. Et ce malgré le Notam A080221 interdisant tout vol international contenant des passagers d'entrer à Madagascar, renforcé par ailleurs par le Président de la République dans son discours du 2 mai dernier. Le SMMV a annoncé que « certains responsables du ministère de l'Economie et des Finances continuent de faire travailler des employés vulnérables ».